

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 mars 2015

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : BAUER Caroline, CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, HOHL Jacky, JOST Nicolas, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre

Membre excusé : GOETZ Jean-Marc

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 mars 2015
2. Affectation du résultat 2014
3. Budget Primitif 2015
4. Vote des taux 2015
5. Subventions 2015
6. Cotisations aux associations des maires
7. Divers.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 17 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Point 2: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – Budget général

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
Constatant que le compte administratif présente
- un excédent de fonctionnement de 212 238,70 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A) Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 212 238,70

B) Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du + ou du – (déficit)	+ 266 042,12
C) Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	478 280,82
D) Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	188 762,00 191 460,97 2 698,97
E) Solde des restes à réaliser d'investissement Besoins de financement Excédent de financement	59 663,12 105 593,12 45 930,00
F) Besoin de financement (D + E)	248 425,12
AFFECTATION (C)	478 280,82
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	248 425,12
2) Report en fonctionnement R002	229 856,82
DEFICIT REPORTE	

Délibération adoptée à l'unanimité

Point 3: Budget primitif – Budget général

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance et discuté le budget primitif de l'exercice 2015, chapitre par chapitre, et avoir consigné le résultat des votes dans la colonne prévue à cet effet :

1°) Arrête le budget primitif pour 2015 en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Op. exercice	Restes à réaliser	Résultats reportés	Cumul section
Dépenses	826 500,00			826 500,00
Recettes	820 000,00		229 856,82	1 049 856,82
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	464 962,00	105 593,12		570 555,12
Recettes	524 625,12	45 930,00		570 355,12

L'assemblée délibérante a décidé de voter le présent budget avec reprise des résultats

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, aucune opération d'investissement n'étant individualisée ; l'ordonnateur est autorisé à procéder à des virements d'article à article. Le conseil n'a spécialisé aucun article de subvention
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

2°) Vote en vue d'assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses un produit de 355 000 € euros au titre des contributions directes;

3°) Il décide en outre pour l'exercice 2015 la reconduction du principe d'automatisme des traitements pour le personnel communal ainsi que de l'indemnité forfaitaire du Maire et des adjoints. Les suppléments accordés au personnel à temps complet seront également accordés au personnel à temps non complet, titulaire ou non.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 3b: Investissements 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte des travaux d'investissement proposés
- décide de prévoir la dépense au budget primitif 2015
- Autorise le Maire a entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement dans la limite des crédits votés et à signer les documents y relatifs,

Toiture Eglise catholique	86.000 €
Mise en conformité électricité	8.000 €
Achat de terrains	5000 €
Volet roulant « anti feu » salle des fêtes	1.100 €
Remplacement baie vitrée école	12.000 €
Voirie	30.200 €
Citerne à eau	2.200 €
Remplacement vélux	1.500 €
Illumination de Noël	3.000 €
Matériel de bureau	1.000 €

Point 4: Taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux des contributions directes comme suit :

- taxe d'habitation	19.90 %
- taxe sur les propriétés bâties	16.96 %
- taxe sur les propriétés non bâties	106.68 %

Point 5: Subventions 2015

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
DECIDE de fixer le montant des subventions 2015 comme suit :

Bénéficiaires	Subventions
Ecole primaire classe Eau	950,00
Ecole primaire (école du cirque)	936,00
Ecole maternelle	220,00
Groupement Action Sociale	1 500,00
TOTAL	3 606,00

Délibération adoptée à l'unanimité

Point 6: Cotisations aux associations des maires 2015

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
DECIDE de cotiser aux associations de maires suivantes :

- Association des maires des communes forestières ;
- Association des maires du Canton ;
- Association des maires du Bas-Rhin ;

Les versements des cotisations seront imputés sur l'article 6281.

Délibération adoptée à l'unanimité